

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations
du Comité Syndical du Syndicat Mixte
du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération
bisontine**

Séance du 26 janvier 2021

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération bisontine régulièrement convoqué, s'est réuni à 18 h 00 au Conseil départemental du Doubs (Salle Joubert) sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MICHAUD, Président du SMSCoT.

Délégués en exercice : 56

Ordre de passage des rapports : 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h40

Etaient présents :

Communauté de communes du Val Marnaysien : Didier AUBRY, Martial DARDELIN, Johan FULE, Thierry MALESIEUX, Michel MENETRIER - **Grand Besançon Métropole** : Loïc ALLAIN, Hélène ASTRIC (à partir du rapport 7), Florent BAILLY, Kévin BERTAGNOLI, Nathalie BOUVET, Sébastien COUDRY (à partir du rapport 7), Benoît CYPRIANI, Martine DONEY, Ludovic FAGAUT (représenté par Guillaume BAILLY), Lorine GAGLIOLO, Sadia GHARET, Yves GUYEN, Jean-Marc JOUFFROY, Aurélien LAROPPE, Valérie MAILLARD, Jean-Paul MICHAUD, Laurence MULOT (représentée par Christine WERTHE), Anne OLSZAK, Patrick OUDOT, Daniel PARIS, Anthony POULIN, Françoise PRESSE, Jean SIMONDON (représenté par Frank LAIDIE), Nathan SOURISSEAU, Fabrice TAILLARD, Claude VARET (représentée par Marie LAMBERT), Marie ZEHAFF.

Etaient absents :

Communauté de communes du Val Marnaysien : Vincent BALLOT, Fabrice BIGOT, Patrick HUMBERT - **Grand Besançon Métropole** : Hasni ALEM, Patrick AYACHE, Frédérique BAEHR, Catherine BARTHELET, Lucie BERNARD, Alain BLESSEMAILLE, Nicolas BODIN, Catherine BOTTERON, Jean-Michel CAYUELA, Philippe CHANEY, Olivier GRIMAITRE, Jean-Pierre JANNIN, Michel JASSEY, Jacques KRIEGER, Damien LEGAIN, Martine LEOTARD, Philippe PERNOT, Thierry PETAMENT, Franck RACLOT, Pascal ROUTHIER, Benoît VUILLEMIN.

Mandants : Martine LEOTARD, Catherine BARTHELET

Mandataires : Florent BAILLY, Yves GUYEN

Secrétaire de séance : Daniel PARIS

Préfecture du Doubs

Reçu le - 3 FEV. 2021



Contrôle de légalité

Volet commercial du SCoT : le diagnostic et les enjeux

Rapporteur : M. Yves GUYEN, 3^{ème} Vice-Président

	Date	Avis
Commission	03/11/2020	Favorable
Bureau	12/01/2021	Favorable
Comité syndical	26/01/2021	Favorable

Par délibération en date du 29 janvier 2019, le SMSCoT a acté le principe d'élaborer un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) conformément aux dispositions de l'article L 141-17 du code de l'urbanisme.

Le Cabinet LESTOUX & Associés a été retenu pour remplir cette mission aux côtés du SMSCoT.

Le 9 juillet 2019 une première commission présidée par Nicolas BODIN, élargie aux élus en charge des questions commerciales et aux Personnes Publiques Associées, a accueilli M. David LESTOUX dont le propos a porté sur :

- Une rétrospective 2008-2018 mettant en lumière les changements du modèle de développement et de consommation commerciaux,
- Les défis de l'aménagement commercial de demain
- La nécessité de définir une ambition territoriale pour 2018-2030.

Un travail technique avec les services de Grand Besançon Métropole a été réalisé afin d'assurer une cohérence avec le travail réalisé dans le cadre de la Charte commerciale de GBM, et de préparer la reprise des travaux avec la nouvelle mandature.

La commission 3 installée le 27 octobre 2020 et présidée par Yves GUYEN s'est réunie pour examiner la première phase de l'étude confiée au Cabinet LESTOUX & Associés et portant sur le diagnostic prospectif et le bilan d'aménagement commercial sur le territoire du SCoT.

Les principaux constats sont les suivants :

- La croissance du plancher des grandes et moyennes surfaces a été près de 4 fois plus rapide que celle de la population sur la période 2010-2018
- Le nombre d'emplois dans le commerce a également progressé mais à un rythme nettement moindre que le plancher commercial
- S'agissant des grandes et moyennes surfaces (>300m²) :
 - 76% des espaces sont liés à l'armature urbaine
 - 85% des espaces ont une attractivité banale ou classique et 20% sont vieillissants,
 - 86% des espaces sont aménagés pour permettre un accès piéton
 - 76% des espaces sont en mesure de disposer de possibilités de développement dont 48% significatifs
- En matière de structuration commerciale du territoire :
 - Les ménages montrent un certain attachement aux commerces de proximité de leur commune,
 - Les quartiers de Besançon souffrent d'un déficit d'attractivité lié au manque d'attrait des espaces publics. L'espace Valentin également.
 - L'usage d'internet est manifeste pour les achats en équipement de la personne et de la maison
 - Chateaufarine s'affirme sur toutes les dépenses non alimentaires,
 - Les évactions territoriales sont insignifiantes à l'exception de l'équipement de la maison
 - Le centre-ville de Besançon est le second pôle commercial le plus fréquenté, derrière Chateaufarine.
- En matière d'équipement commercial :
 - Une desserte alimentaire de base cohérente mais une tendance à l'installation des ménages sur les communes rurales les moins bien équipées, nécessitant de repenser le maillage territorial,
 - Un fonctionnement urbain essentiellement tourné autour des déplacements automobiles,

- Des centralités qui conservent leurs prérogatives pour répondre aux besoins quotidiens,
- Des enjeux de maîtrise du développement des surfaces commerciales tout en souhaitant conserver une certaine souplesse en matière de réglementation.

D'où 5 enjeux majeurs auxquels devra répondre le DAAC :

- Dans un contexte de faible évasion commerciale, il est nécessaire d'organiser une maîtrise de la croissance des grandes et moyennes surfaces,
- Affirmer la vocation des centralités en matière de vocation commerciale,
- Apporter une réponse servicielle et en circuit alternatif sur les territoires les moins denses en population,
- Améliorer le fonctionnement urbain des zones commerciales,
- Repenser le maillage entre les équipements commerciaux et les lieux d'habitat.

A l'unanimité, le Comité syndical :

- **adopte le diagnostic prospectif, ses constats et les enjeux qui en découlent**
- **acte la poursuite d'élaboration du DAAC.**

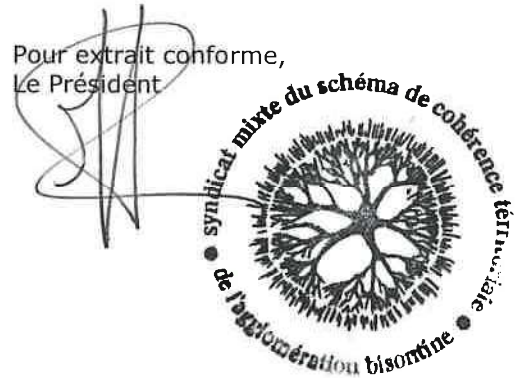
Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Président



Préfecture du Doubs

Reçu le - 3 FEV. 2021



Contrôle de légalité